



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 3526

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la délicate situation dans laquelle se trouvent les sylviculteurs sinistrés à la suite de la tempête du 27 décembre 1999. Depuis l'année 2000, 5194 demandes d'aide au nettoyage ont été déposées : 2487 ont fait l'objet d'une instruction et d'une réponse positive, seules 1277 ont été réellement payées, dont 595 en 2000-2001. Les actions de nettoyage et de reboisement devaient être financées à hauteur de 9,15 millions d'euros par an pendant dix ans. La loi de finances pour 2002 n'a pas respecté le budget promis, de même que la loi sur la forêt de juillet 2001 qui se contente de renforcer les contraintes et sanctions à l'encontre des propriétaires forestiers. Aussi, il lui demande s'il entend venir en aide à cette profession dans le cadre de la prochaine loi de finances.

Texte de la réponse

Le plan décennal de reconstitution de la forêt décidé à la suite de la tempête de décembre 1999 prévoit une enveloppe de 915 millions d'euros sur la période, soit une annuité de 91,5 millions d'euros par an dans l'hypothèse d'une ouverture linéaire. Ce programme est financé à partir de crédits nationaux et de crédits communautaires à partir des crédits du fonds européen d'orientation et de garantie agricole. En 2002, une enveloppe de 69 millions d'euros a été ouverte sur le budget du ministère de l'agriculture en loi de finances initiale ainsi que 30 millions supplémentaires en collectif de fin d'année. Eu égard au niveau des crédits communautaires attendus de l'ordre de 40 millions d'euros, l'engagement du Gouvernement envers les sylviculteurs est donc entièrement honoré. Pour 2003, la loi de finances a prévu une dotation de 75 millions d'euros, soit une augmentation des crédits nationaux de 9 %. Compte tenu d'un niveau de cofinancement communautaire à minima équivalent, le plan décennal sera également assuré. Si les deux premières années de mise en oeuvre du plan décennal ont connu des difficultés de démarrage, le rythme d'engagement des dossiers semble avoir atteint cette année son rythme de croisière. Près de 8 300 dossiers ont été engagés en 2002. Etant donné le niveau des crédits nationaux ouverts sur le budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et du cofinancement communautaire, les professionnels du secteur sylvicole sont donc assurés de l'engagement du Gouvernement au titre de la reconstitution du patrimoine forestier français.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3526

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3305

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7273